



Chambre de l'Ingénierie
et du Conseil de France
SNCE

MINISTERE DU TRAVAIL

A l'attention de Monsieur Le Ministre
Brice HORTEFEUX
127 rue de Grenelle
75700 PARIS

Paris, le 6 mars 2009

Monsieur Le Ministre,

Dans le cadre du décret du 25 novembre 2008 (*Journal officiel du 28/11/2008*) le législateur a institué **le comité d'orientation sur les conditions de travail (COCT)**.

La CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France) fédération représentative de la branche, réunit les structures professionnelles indépendantes de l'ingénierie, du conseil et de l'informatique. Cet ensemble de métiers correspond aux codes NAF de la convention collective nationale CICF – SYNTEC du 15 décembre 2007, applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des sociétés de conseil.

La CICF fédère 11 syndicats techniques et son action est relayée par 15 chambres régionales. Le **CICF-SNCE, Syndicat National des Cabinets-Conseils en Ergonomie**, est membre de la CICF et à ce titre est le seul syndicat représentatif du conseil privé en ergonomie en France.

Depuis dix ans, nous œuvrons à la détermination de positions et propositions dans le domaine de la prévention des risques et maladies professionnelles et de l'amélioration des conditions de travail. Tous les jours, nombre de nos adhérents sont conviés à mettre en œuvre et à accompagner les politiques gouvernementales en la matière. Notre patrimoine d'expérience avec l'ensemble des acteurs du monde économique et institutionnel est riche d'enseignement. La perception concrète des problématiques de terrain, et des conditions de réussite de la mise en œuvre de la prévention a très souvent inspiré de longue date les chercheurs, enseignants et universitaires, et également l'ensemble des réseaux institutionnels qui prescrivent nos interventions.

Il nous semble de fait, pertinent d'être associés aux travaux du COCT et il nous paraît légitime d'être entendu du ministère du travail et convié à toute organisation ou conférence touchant le champ de l'ergonomie.

A ce titre nous vous demandons officiellement que le syndicat CICF-SNCE soit associé aux travaux du COCT.

Nous comptons vivement sur votre bienveillance pour répondre favorablement à notre demande et restons à votre écoute pour vous présenter de vive voix notre syndicat lors d'un rendez-vous à votre convenance.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Ministre, à l'assurance de notre sincère considération.

Pierre NAHON
Président du CICF-SNCE

Copies: Monsieur Joël BLONDEL, Direction Général du Travail
Monsieur François AMBLARD, Président de la CICF

PJ : Dossier de Présentation CICF et CICF SNCE
Revue N° 69 Ingénierie Conseil Informatique

CICF SNCE

4 avenue du recteur Poincaré 75782 PARIS Cedex 16

Tél. : 01 44 30 49 43 – Fax : 01 40 50 92 80 – E-mail : snce@cicf.fr – Site Internet : [http:// www.cicf.fr](http://www.cicf.fr)